

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DU LOIR-ET-CHER

COMMUNE DE CORMERAY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

En l'an deux mille vingt-six, le vingt et un du mois de Mai à 19 heures, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, pour atteindre le quorum à l'ouverture de la séance, dans la salle du Conseil de CORMERAY sous la présidence de Julien TOUGAT, M le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 18

Nombre de conseillers absents : 1

Nombre de votants : 18

Date de la convocation : 14/05/2026

Présents : Julien TOUGAT, Eric MARTINET, Cristina DENIS, Joël PASQUET, Marie Line BLANCHET, Daniel RENVOISÉ, Patricia LEHOUX, Pascale PASQUET, Bertrand BRIOT, Cédric IWANCZUK, Jennifer REVELUT, Marc AUBRY, Christelle RENVOISÉ, Delphine BONNAMY, Gwendoline TOUGAT, Laura RABIER, Ivan BREMONT et Anthony MAUSSION.

Absents : Jean-Luc DELSAUT

Secrétaire de séance : Cristina DENIS

Délibération n° 2026 / 040

Objet : Délibération portant sur l'attribution des subventions aux associations pour 2026

Il est soumis au conseil une liste de demandes de subventions de la part d'associations :

Subventions	2026
Gymnastique Volontaire	400,00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	400,00 €
Jeunesse Sportive Cormeray	400,00 €
Association Européenne contre les Leucodystrophies (ELA)	300,00 €
Ensemble et solidaires Union Nationale des Retraités et Personnes Agées	200,00 €
Association des parents d'élèves du RPI	200,00 €
Randonnées Val de Loire Sud	60,00 €
Association des Secrétaires de Mairie (3€ pour 100h)	48,00 €
Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Afrique du nord	50,00 €
Ateliers Canard	50,00 €

Le souvenir Français comité de Contres	30,00 €
Association des conciliateurs de Justice	30,00 €
Association de la Prévention Routière	30,00 €
Campus des Métiers de l'Artisanat	480,00 €
Bibliothèque Sonore de Blois	100,00 €
Conseil Local FCPE Collège Contres	100,00 €
JALMALV 41	50,00 €
Cercle Généalogique de Loir-et-Cher	30,00 €

Considérant l'importance pour la vie locale, de l'apport et du rôle des associations.

Considérant le poids des contraintes budgétaires

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

N'a pas souhaité donner suite aux demandes des associations suivantes :

Bibliothèque Sonore de Blois	100,00 €
Conseil Local FCPE Collège Contres	100,00 €
JALMALV 41	50,00 €
Cercle Généalogique de Loir-et-Cher	30,00 €

Décide de verser aux associations restantes pour l'exercice 2026 les subventions telles que figurant ci-dessus.

Dit que des subventions complémentaires pourront être attribuées en cours d'exercice après étude des dossiers de demandes par le Conseil.

et rappelle que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'état.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre sont les signatures. Pour extrait conforme, certifié exécutoire.

Délibération n° 2026/040

Cormeray le 21 mai 2026

Le Maire
Julien TOUGAT

